

**CHARTRE d'ACCUEIL au sein des EPLE,
des étudiants inscrits en 2^{ème} année des Masters MEEF Second degré
NON STAGIAIRES**

1° Principes.

Dans le cadre de leur formation universitaire, les étudiants inscrits en deuxième année dans une spécialité ou un parcours préparant aux métiers de l'enseignement et non stagiaires, effectuent un stage filé de pratique accompagnée au sein d'un EPLE. Ce stage professionnalisant participe à la construction des compétences professionnelles nécessaires à leur prise de fonction au sein d'un établissement scolaire à l'issue de leur réussite à l'un des concours de recrutement des métiers de l'enseignement de l'Education Nationale.

Cette charte a pour objectif de définir le rôle des universités et du rectorat dans l'organisation, la préparation, le retour réflexif et l'évaluation de ce stage, l'implantation des étudiants et leur accueil dans l'établissement.

2° Objectifs du stage.

Le stage vise à opérationnaliser et développer les compétences professionnelles du métier d'enseignant :

- maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Le stage doit permettre aussi à l'étudiant de :

- conduire des activités de classe en prenant en compte tous les éléments vus lors du master
- analyser sa pratique
- se confronter à l'élève en train d'apprendre
- travailler en équipe
- observer éventuellement d'autres classes dans d'autres cours, de la même discipline ou d'une autre discipline
- assister à des réunions d'équipe ou d'établissement (différents conseils...)

3° Préparation du stage.

Dans les unités d'enseignement préparant au stage, sont abordés entre autres :

- les contenus disciplinaires et didactiques
- le rôle de la didactique et de la pédagogie sur l'exercice de l'autorité et dans la prise en charge du groupe classe ;
- l'adaptation de sa posture en fonction d'objectifs pédagogiques précis ;
- la remise en question des représentations du métier pour passer à une gestion pédagogique réfléchie ;
- la maîtrise de la gestuelle (voix, placement, déplacements, gestes, regard)

4° Implantation des stagiaires.

L'ESPE :

- met en place un appel à candidature pour recueillir des noms de tuteurs potentiels,
- prend contact avec les établissements,
- affecte les étudiants en respectant le principe d'un étudiant par tuteur.

5° Période en établissement.

Les étudiants seront accueillis :

- du **5 novembre 2018 au 31 mai 2018** (3h de cours par semaine) le mardi matin et/ou le vendredi matin (sauf EPS le mercredi matin et/ou vendredi matin).

Après quelques séances d'observation, l'étudiant prend en charge les séances, de leur conception à leur mise en œuvre (obligatoire), sous la responsabilité du tuteur. Chaque séance donne lieu à une analyse à posteriori.

6 ° Mission et indemnisation du formateur référent.

Le tuteur exerce auprès de l'étudiant en pratique accompagnée un rôle de conseil et de guide dès son arrivée dans l'établissement et procède à un suivi régulier pendant toute la durée du stage. Il aide à l'organisation des cours et intervient sur les questions relatives à la conduite de la classe et à la gestion des différentes situations, notamment pour prévenir et régler les conflits, les attitudes discriminatoires ou les situations de violence.

Chaque tuteur accueille un étudiant. Il est rémunéré selon les modalités réglementaires (Décret n° 2010-235).

Le tuteur sera invité à une réunion d'information à l'ESPE, organisée par le correspondant disciplinaire de l'ESPE, début novembre 2018.

7° Evaluation du stage.

Une visite sera effectuée par un formateur de l'ESPE au semestre 4 (entre janvier et mai 2019).

Le tuteur terrain renseigne 2 fiches, prises en compte par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'évaluation du stage :

1. Rapport n°1 après quelques semaines de stage en fin de semestre 3 (pour le 11 janvier 2019)
2. Rapport n°2 en fin de semestre 4 (pour le 17 mai 2019)

Le stage peut être le lieu de l'expérimentation que le stagiaire aura besoin de mettre en place dans le cadre de son mémoire professionnel, associé à l'initiation à la recherche. Le tuteur peut être invité à la soutenance. Les remboursements de frais de déplacement ne seront pas pris en charge par l'université.

8° Convention.

Une convention est établie entre l'EPL, le responsable du stage dans l'établissement, le correspondant ESPE responsable du Master, l'étudiant et l'université.